



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Prêts

Question écrite n° 1390

Texte de la question

M Roland Beix demande à M le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, s'il envisage, dans le droit-fil des volontés exprimées et de recommandations faites avant mars 1986, de demander aux établissements bancaires de revoir les mesures d'allègement annoncées en novembre 1986 et notamment la renégociation des taux d'intérêt appliqués à d'autres prêts que les prêts conventionnés bénéficiant de l'APL.

Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement vient de répondre à la préoccupation de l'honorable parlementaire en prenant une mesure de réaménagement général des prêts en accession à la propriété (PAP). Ce réaménagement s'appliquera aux prêts accordés entre le 1er janvier 1981 et le 31 janvier 1985. Les emprunteurs concernés obtiendront automatiquement une stabilisation de leur charge de remboursement pendant un an. Ensuite cette charge n'augmentera que de 2,75 p 100, au lieu des 3,5 p 100 à 4 p 100 initialement prévus. Au total cette mesure, dont le coût est d'environ 24 milliards de francs répartis sur quinze ans, constitue un effort considérable de l'Etat. Elle permettra une baisse sensible des charges de remboursement pesant sur les emprunteurs et se traduira par une diminution du taux d'intérêt pour la durée résiduelle du prêt. La situation financière des accédants à la propriété les plus modestes en sera nettement améliorée.

Données clés

Auteur : [M. Beix Roland](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1390

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : économie, finances et budget

Ministère attributaire : économie, finances et budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 août 1988, page 2297